

PROTOCOLE D'INTERVENTION CORONAVIRUS

RAPPEL : TRANSMISSION DU COVID-19

Quand vous êtes touchés par un postillon ou une gouttelette contaminée :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.
- Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage : le contact des mains non lavées est un risque important de transmission.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.

PREPARATION DU RENDEZ-VOUS

Reportez les prestations si les conditions de sécurité sont impossibles à respecter sur site (distanciation physique, masques, lingettes désinfectantes, gel hydro alcoolique ...)

Évitez le transport de plusieurs personnes dans un même véhicule. En cas d'impossibilité, respectez les mesures de protection liées au covoiturage (port de masques, distanciation physique, aération, désinfection...)

Les outils numériques (ordinateur, tablette...) seront utilisés pour réduire les transferts et manipulations papier.

L'identité de la personne sur le lieu d'accueil sera précisée avant rendez-vous : nom, prénom, coordonnées téléphoniques, adresse mail.

Veillez à ce que les enfants soient gardés pour éviter une surpopulation lors de la visite et leur comportement de curiosité «touche à tout».

Les difficultés d'accès seront précisées avant rendez-vous.

LORS DU RENDEZ-VOUS

Respectez la distance d'au moins 1 m durant toute l'intervention **et** portez un masque.

En cas de consultation de documents sur site, demandez qu'ils soient déposés dans une enveloppe à votre attention, ou photographiés par l'opérateur.

Nettoyez-vous les mains après chaque manipulation ou transfert d'objet, et en l'absence d'usage de gants jetables.

Nettoyez tous matériels et objets récupérés ou remis au client.

En quittant le site, chacun emporte ses déchets.

RAPPEL :

L'acceptation du devis et de la prise de rendez-vous vaut acceptation du présent protocole.

Chaque personne présente prend en charge ses équipements de protection : masque de protection, gel, lingettes. Pour alléger la procédure, il est recommandé, mais non obligé de s'équiper de gants neufs, à usage unique et jetables, qui seront mis et retirés sur place.

Il ne sera admis que 2 personnes dans les locaux, en plus de l'agent chargé de l'état des lieux.

IMPORTANT :

Tout empêchement au protocole sera cause d'annulation du rendez-vous et de l'établissement de l'acte d'état des lieux, suivant les conditions prévues aux conditions générales de vente.